



Rapport d'activité 2018 d'AMICAP par Georges Riffard Président

L'année 2018 est la première année de fonctionnement d'AMICAP, constituée le 14 octobre 2017 à Strasbourg, c'est notre année de « débutant ».

Le Conseil d'Administration.

5 séances du Conseil d'Administration de l'Amicale des Anciens Féhapiens (AMICAP) ont été tenues sous la forme de conférence téléphonique ; cette modalité pratique a permis à chaque séance de compter en moyenne les $\frac{3}{4}$ des administrateurs. Elles ont donné lieu à des PV.

Après les cooptations lors du CA du 10 janvier 2018 la composition du CA est la suivante :

Georges Riffard Pt – Claude Marx Pt d'Honneur - Philippe Remer Vice Pt – Jacques Jung Trésorier – Michel Rebillon Secrétaire.

Jean-Marie Creff –René Faure – Patrick Gaillet – Jean-Claude Guillermet – Patrick Rodriguez – Isabelle Santesteban – Pierre Serre.

L'Assemblée Générale 2018 d'AMICAP s'est déroulée le 27 octobre 2018 à la Roque d'Anthéron chez notre ami Pierre Serre. (Le procès verbal de cette AG vient d'être soumis à votre approbation)

Les supports et outils de communication avec les adhérents et au-delà :

Dans l'année qui a précédé la constitution de l'Amicale des Anciens Féhapiens plusieurs lettres ont été adressées à une quarantaine d'Anciens Féhapiens pour les interroger :

- *d'abord sur l'opportunité selon eux de créer l'Amicale,*
- *ensuite, la réponse s'étant avérée positive, sur leurs choix des principaux objectifs que devrait poursuivre ladite Amicale.*

*Cette démarche par sollicitation directe des Féhapiens, à travers 4 lettres sur période de 10 mois, s'est avérée productive avec une **participation quasi-totale des collègues interrogés** y compris de la part de ceux qui ont exprimé les raisons pour lesquelles ils ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas s'engager dans la création de l'Amicale.*

Au vu de ces résultats le recours à des contributions collectives doit être privilégié dans notre fonctionnement et nous guider vers des relations directes et régulières avec tous les adhérents tout au long de l'année en plus de l'Assemblée Générale annuelle ; par exemple sous forme de lettres à adresser régulièrement, de questionnaire, de « referendum », d'appel à contribution ouverte,...C'est un vrai choix de pratique démocratique interne même si cette expression peut paraître un peu emphatique compte tenu de la modicité de notre taille.

Un site internet de l'Amicale des Anciens Féhapiens a été ouvert en 2018 pour échanger directement avec les adhérents, les informer des activités et les solliciter afin de bénéficier de leur participation active à la vie de l'Amicale.

Les discussions sur le sigle de l'Amicale des Anciens Féhapiens se sont conclues en faveur de l'acronyme **AMICAP** ; **AMI** est évidemment le préalable à la constitution de notre Amicale et **CAP** montre les orientations à travers notre objet statutaire à savoir :

- La convivialité et la solidarité entre les membres,
- Le soutien au secteur sanitaire, social et médicosocial privé à but non lucratif,
- Le concours apporté, le cas échéant, à des organismes dudit secteur.

Notre collègue et ami Michel Rebillon développera dans le cadre de l'ordre du jour de l'AG ces questions en qualité de Secrétaire d'AMICAP.

Les thèmes évoqués au cours de l'année 2018

Au cours de l'année 2018 les échanges ont porté sur les 3 thèmes en rapport avec l'objet d'AMICAP.

Le premier est relatif aux liens confraternels et aux échanges avec les adhérents : Forum via l'outil de communication en ligne, et d'autres échanges directs en plus de l'AG notamment sous forme téléphonique.

Le deuxième est relatif à l'expression publique d'AMICAP sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial, à son évolution, à son développement au vu de nos valeurs et dans le cadre de l'intérêt général et du bien public.

(AMICAP ne s'est pas exprimée publiquement sur l'actualité du secteur au cours de l'année 2018, notre première année d'existence.)

Une rencontre a été réalisée avec la FEHAP, son Président et son Directeur Général, le 11 janvier 2018, à la demande d'AMICAP qui souhaitait se présenter en priorité à la Fédération compte tenu du lien historique entre les membres d'AMICAP et la FEHAP.

« Notre volonté est qu'existe avec la FEHAP des échanges réguliers, directs et cordiaux et qu'apparaissent clairement, conformément à notre objet statutaire, nos références aux valeurs humanistes et éthiques et notre attachement au secteur privé à but non lucratif. » Lettre adressée à la FEHAP par AMICAP suite à la rencontre du 11 janvier 2018.

Le Président de la FEHAP, Mr Antoine Dubout, nous a donné son accord pour qu'un lien soit établi sur le site de la FEHAP permettant d'accéder directement sur le site d'AMICAP ; jusqu'à ce jour nous n'avons pas sollicité la FEHAP pour sa mise en place car nos choix sur le développement sont plus modeste. Quoiqu'il en soit nous rencontrerons à l'automne la nouvelle Présidente de la FEHAP, Marie-Sophie Desaulle, et nous évoquerons cette possibilité.

Le troisième est relatif à l'éventuel concours à apporter à tel organisme du secteur sanitaire social ou médicosocial et à sa demande.

Un cahier des charges doit être établi définissant l'objectif, le cadre, les modalités de saisine, les critères d'intervention, l'environnement légal, administratif et financier de l'intervention d'AMICAP ou de certains de ses membres, les liens entre le demandeur d'intervention et l'Association AMICAP, le suivi et la fin de la mission,...

Afin de progresser sur ces thèmes complexes il est sûrement nécessaire que les 3 groupes correspondants à chacun de ces thèmes mis en place en 2018 fonctionnent effectivement avec des productions écrites

alimentant les débats au sein du CA. La composition de ces groupes doit comporter plusieurs administrateurs avec un animateur et un secrétaire organisant les travaux à distance à la fois par mail mais aussi sous forme de conférence téléphonique ouverte à tous les membres du groupe. Chaque administrateur s'engage dans un de ces groupes qui doivent s'ouvrir à des adhérents particulièrement intéressés et compétents sur les sujets traités.

Le développement d'AMICAP

L'Assemblée générale 2018 a renvoyé au CA le soin d'adopter des mesures permettant le développement d'AMICAP tout en conservant une grande proximité avec l'objet même de notre Amicale et une priorité donnée aux membres fondateurs. Le débat est permanent et le CA a recherché le meilleur équilibre dans le développement en recourant à une sorte de « parrainage » des nouveaux adhérents à l'initiative d'administrateur ou d'adhérent d'AMICAP.

Cette démarche prudente en lien directe avec la jeunesse de notre Amicale peut être poursuivie et le développement réel dès lors que chaque administrateur et chaque membre adhérent sollicite dans son entourage des anciens collègues Féhapiens susceptibles de nous rejoindre.

Cette question est à l'ordre du jour de notre présente AG 2019 tant le thème est récurrent. Il est nécessaire d'adopter une position nette pour l'année à venir et de déterminer la stratégie à mettre en œuvre ainsi que les modalités pratiques avec une sollicitation des administrateurs voir des adhérents et un suivi des actions par eux entreprises.

Le financement d'AMICAP

Le financement d'AMICAP repose sur les cotisations de ses membres et jusqu'à ce jour des seuls membres actifs. Statutairement sont prévus des contributions des membres bienfaiteurs et il est opportun de s'en préoccuper comme en témoignera le rapport financier de notre Trésorier. Les ressources de notre Amicale comprennent également les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales, toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Un comité chargé plus particulièrement de la recherche de ressources complémentaires pourrait utilement être mis en place au sein du CA d'AMICAP en commençant par déterminer les organismes que nous pourrions solliciter et en constituant un dossier à cet effet. (Noms des volontaires)

Sur ces questions de financement je termine ce rapport d'activité 2018 et vous remercie de votre attention.